

ANNEXE A1

Adresse :
785, chemin Witty
Ste-Christine QC J0H 1H0

No de lots :
1 825 274

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
<ul style="list-style-type: none">• Meubles intérieurs et extérieur du chalet• Tente-roulotte <p><i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i></p>	

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **SANS GARANTIE LÉGALE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **INCLUSIONS :** Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant vendu sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
3. **SUPERFICIE :** Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le certificat de piquetage datant de 2007 mentionne qu'il y aurait une différence entre les mesures mentionnées au titre et celles du cadastre rénové. Les repères sur place et sur le plan sont représentatifs du cadastre rénové. Le vendeur ne fournira aucun certificat de localisation. L'acheteur se déclare satisfait du certificat de piquetage de 2007.
4. **ZONAGE AGRICOLE :** L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
5. **POSSIBILITÉ D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE :** Afin d'obtenir un permis de construction d'une résidence ou autre, l'acheteur devra lui-même s'assurer de la faisabilité de son projet avec la municipalité et/ou autres instances légales et/ou autorités compétentes. L'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Celui-ci est l'unique responsable d'obtenir la confirmation que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux dispositions pertinentes en matière de zonage soit avec la municipalité et/ou les instances légales et/ou autorités compétentes. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités. Si l'acheteur désire un délai afin de faire ses vérifications, il doit en aviser immédiatement le courtier afin d'ajouter la clause dans la promesse d'achat.

6. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
7. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution (numéros 153 240 et 155 289).
8. **AQUEDUC ET INSTALLATIONS SEPTIQUES** : L'immeuble présentement vendu n'est pas desservi par un service d'aqueduc ni par un service d'égout sanitaire de la municipalité concernée. La municipalité ne remet plus de lettre de conformité des installations septiques, et ce, pour tous. Le vendeur ne possède aucun document relatif à ses installations septiques. À la suite des vérifications avec la municipalité, nous avons pu obtenir une demande de permis et un certificat d'inspection de 1994 (ci-joints). Il est difficile pour le courtier inscripteur de démontrer la nature et la conformité des installations septiques. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
9. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
10. **PUITS | EAU** : Un puits a été foré en 2022 (voir factures ci-jointes). Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
11. **ABATTAGE D'ARBRES DANS LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE** : La propriété a été identifiée sur le plan de zonage comme une propriété en zone d'intérêt écologique. Par le fait même, l'abattage d'arbres est interdit sur la propriété, sauf pour la coupe d'assainissement.
12. **LAC ARTIFICIEL**: Des travaux sont nécessaires sur le lac pour baisser son niveau afin qu'il ne déborde plus. L'acheteur se déclare informé de la situation et sera responsable de faire les changements nécessaires pour éviter que le plan d'eau ne déborde.

Date : 10-06-24

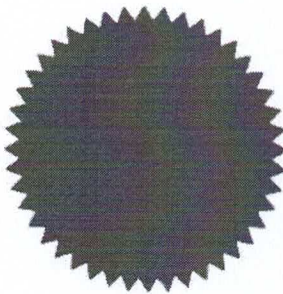
Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

_____	_____	_____	_____
Acheteur 1	Date	Vendeur 1	Date
_____	_____	_____	_____
Acheteur 2	Date	Vendeur 2	Date

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT JUDICIAIRE DE BEDFORD
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD



CERTIFICAT DE PIQUETAGE

Je soussigné, Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, dûment autorisé, certifie par les présentes que le 2 novembre 2007, j'ai procédé au piquetage (pose de repères) de la propriété connue et désignée comme étant le lot 1 825 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, municipalité de la paroisse de Sainte-Christine, propriété de Monsieur Lucien Martel et Madame Diane Thompson.

J'ai posé dix (10) repères identifiés par mon nom, tels que montrés sur le plan faisant partie intégrante de ce document.

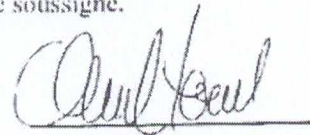
Note : Il est montré sur le plan, on observe une différence entre les mesures mentionnées au titre et celles du cadastre rénové, ces dernières furent retenues dans l'analyse du périmètre dudit lot.

Cette opération d'arpentage fut effectuée à la demande de Madame Diane Thompson.

Daniel Touchette,
Arpenteur-géomètre



Préparé à Granby, ce cinquième jour du mois de novembre deux mille sept, sous le numéro cinq mille cent trente-huit (5138) des minutes de l'arpenteur-géomètre soussigné.

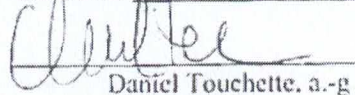


Daniel Touchette
arpenteur-géomètre

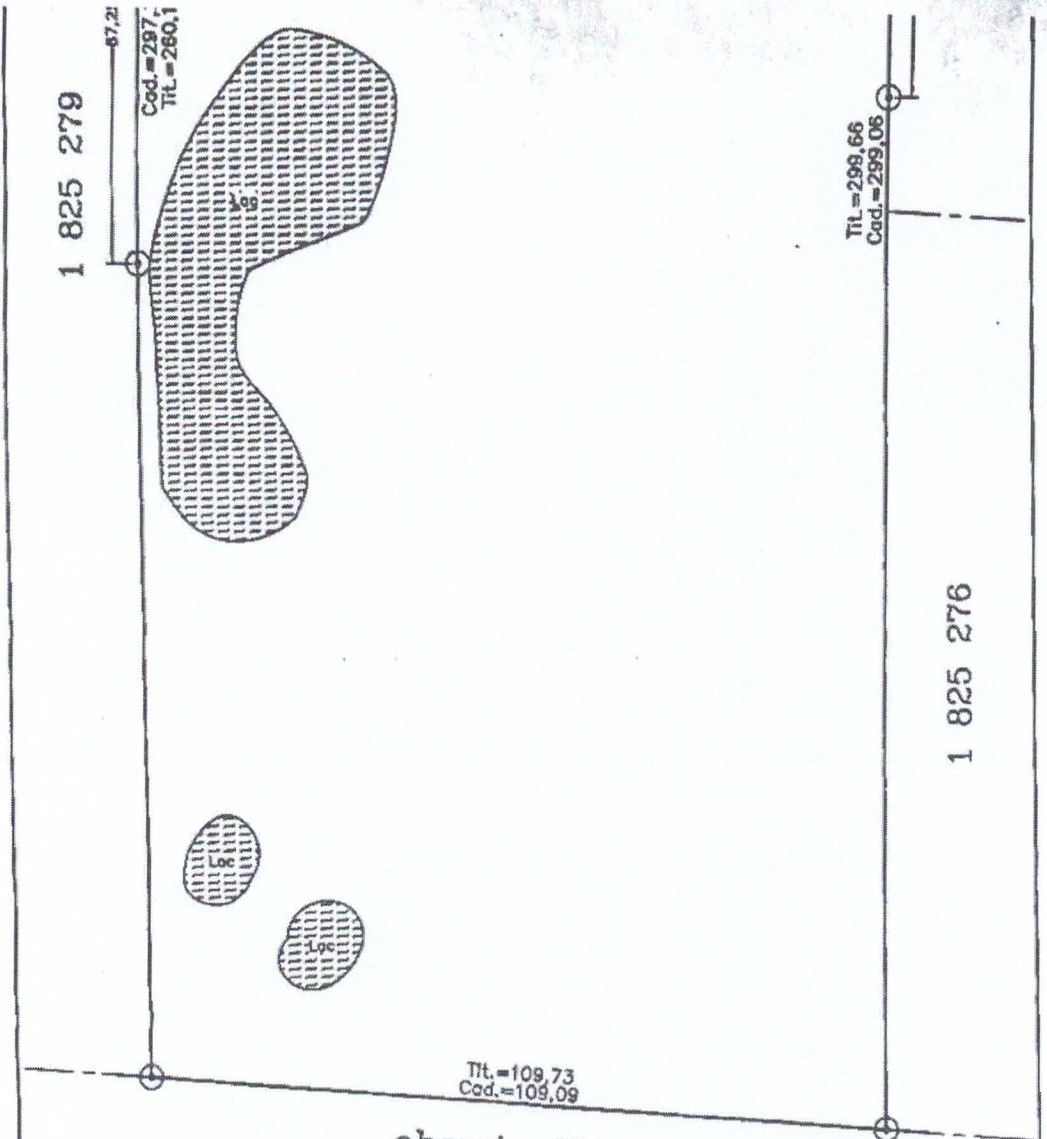
Dossier : 3906
Notes : B93 p. 46 à 47
P22 p.14 à 15

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL

Émise le : 05-11-2007



Daniel Touchette, a.-g.




chemin Witty
1 825 921

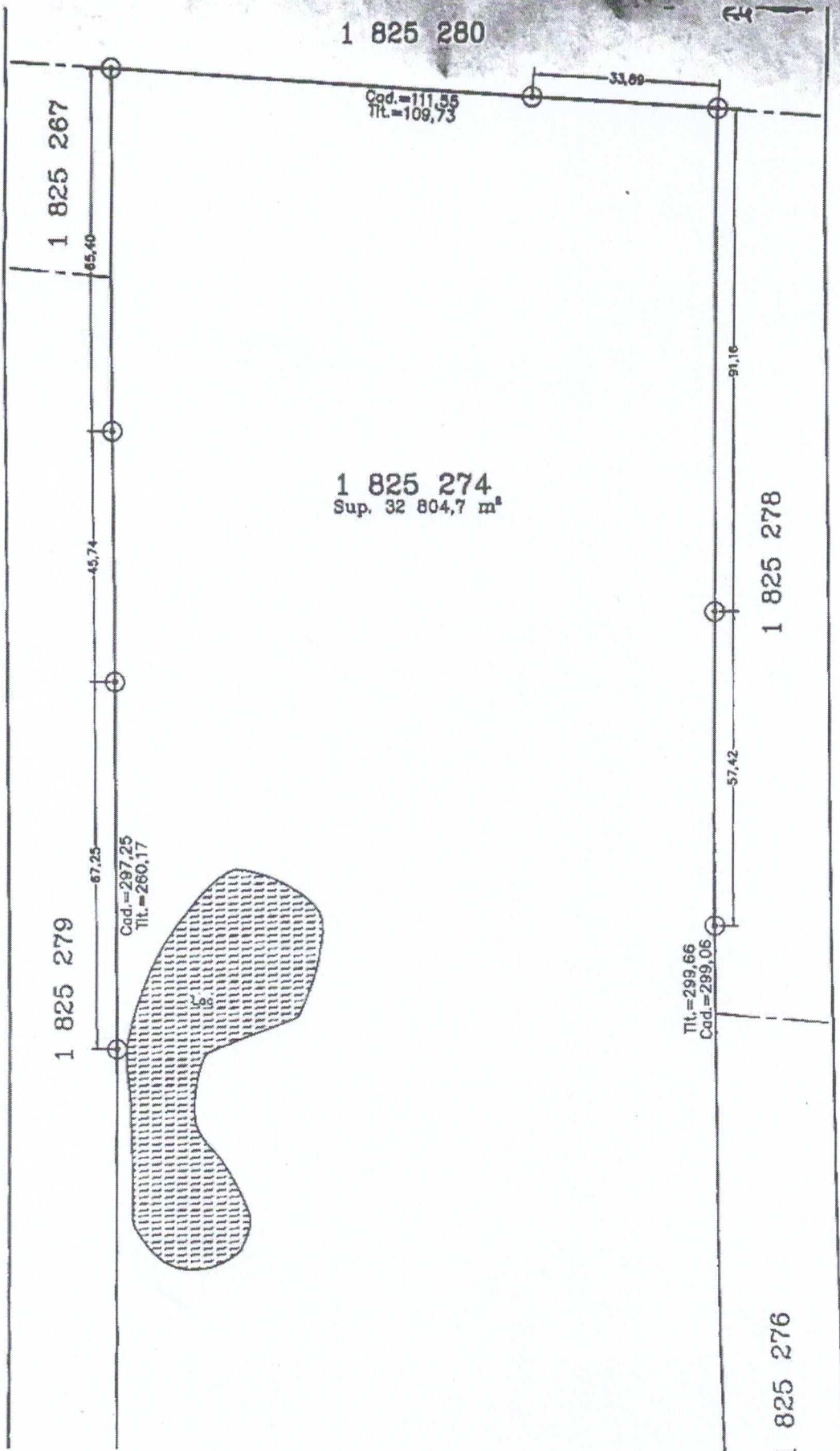
Légende :

- ⊙ Repère identifié "Daniel TOUCHETTE A.G. 2236" Posé le 2 novembre 2007

NOTES: CE PLAN FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU DOCUMENT QUI L'ACCOMPAGNE ET NE PEUT ÊTRE UTILISÉ À D'AUTRES FINS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

LES MESURES INDICUÉES SUR CE PLAN SONT EN MÈTRES (M).

OBJET	CERTIFICAT DE PIQUETAGE	PURPOSE
LOT(S)	1 825 274	LOT(S)
CADASTRE	du Québec	CADASTRE
MUNICIPALITÉ	Paroisse de Sainte-Christine	MUNICIPALITY
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	Shefford	REGISTRATION DIVISION
SCHEMÉ	1:750	SCALE
DATE	2007-11-05	MINUTE
LEVE	2007-09-11 et 11-02	DATA
DOSSIER	3900	FILE
PRÉPARÉ PAR	NOTES: NOS p. 46-47 et PRÉ p. 14-15	
PRÉPARÉ PAR	A GRANT	
 <p>DANIEL TOUCHETTE Arpenteur-Géomètre, Land Surveyor</p>	297, rue Principale Bureau 300 Granby, Québec J2G 2W1	VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL SIGNÉ LE: 2007-11-05 PAR: <i>[Signature]</i> DANIEL TOUCHETTE, s.e.



**DEMANDE DE PERMIS
D'INSTALLATION SEPTIQUE**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Les mesures officielles sont les mesures métriques)

Nom du propriétaire Lucien Martel Date 16/09 1997
 Adresse actuelle 736 ch. Radisson, Trois-Rivières Code postal J6W 4V6 No tél: 964 6659
 Adresse projetée 26 Wilby
 Lot à bâtir: No de cadastre P-741 Largeur Profondeur Superficie 70345

Genre de construction: projetée existante occupation: annuelle saisonnière

Unifamiliale Trifamiliale Autre
 Bifamiliale Multifamiliale Précisez siège de bât.

Dimensions extérieures de la bâtisse: Façade Côtés
 Nombre de chambre(s) à coucher: 1

La rue face à cette propriété, est-elle de la municipalité : Oui Non

Ce terrain sera desservi par:

Puits privé Réseau d'aqueduc privé Réseau d'égout municipal
 Réseau d'égout privé No de permis
 Réseau d'aqueduc municipal Eau d'un lac ou cours d'eau

Nature du sol de votre propriété (cocher au choix)
 sable gravier autre
 glaise terre arable précisez

Profondeur de la nappe phréatique 12-15" Profondeur du roc

Le terrain sera-t-il rehaussé à l'endroit de l'élément épurateur: Oui Non

Si oui, de combien? 60 centimètres

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique approuvée par le BNQ: (cocher au choix) No d'approbation 0123

Fosse septique construite sur place
 Fosse préfabriquée: nom du fabricant J. Séguin
 Fosse septique en béton armé Fosse septique en plastique armé de fibre de verre
 Fosse septique en polyéthylène Fosse septique caractéristiques générales
 Fosse septique en acier Autre
 Précisez:

Capacité totale de la fosse septique en mètres cubes ou gals imp. (cocher la case appropriée)

1 chambre à coucher: 2,3 mètres cubes (500 gals imp.) 4 chambres à coucher: 3,9 mètres cubes (850 gals imp.)
 2 chambres à coucher: 2,8 mètres cubes (625 gals imp.) 5 chambres à coucher: 4,3 mètres cubes (950 gals imp.)
 3 chambres à coucher: 3,4 mètres cubes (750 gals imp.) 6 chambres à coucher: 4,8 mètres cubes (1050 gals imp.)

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

classique modifié puits absorbant
 filtre à sable hors-sol filtre à sable classique

Sur le lot à bâtir, y a-t-il eu des essais de percolation? (étude technique du degré de perméabilité du sol)

Oui Non

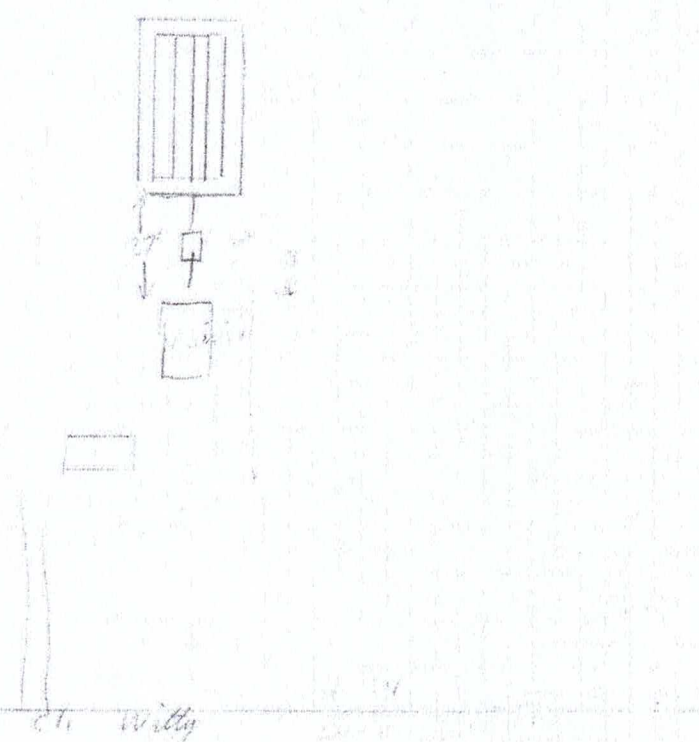
Si oui, joindre les résultats au présent formulaire.

Nombre de chambre(s)	Superficie disponible en mètres carrés	Nombre de tranchée(s) rangée(s)		Longueur en mètres tranchée(s) rangée(s)	
1 <input type="checkbox"/>			<u>5</u>		<u>34'</u>
2 <input type="checkbox"/>					<u>34'</u>
3 <input type="checkbox"/>					
4 <input type="checkbox"/>					
5 <input type="checkbox"/>					
6 <input type="checkbox"/>					

SCHÉMA D'IMPLANTATION

Sur le schéma ci-contre, prière d'indiquer les informations suivantes: (voir codes au verso)

- a) Les limites de votre propriété, ses dimensions et le nom de la rue.
- b) La pente générale du terrain et la direction du Nord.
- c) Les distances avant et de chaque côté de la maison aux lignes du lot.
- d) L'emplacement des puits, puisards, installations septiques des voisins les plus proches et indiquez leur distance en mètres.
- e) L'emplacement projeté de votre puits et de vos propres installations sanitaires, en mentionnant le nombre de tranchées et leur longueur respective en mètres.



CERTIFICATION DES PRÉSENTES

Je certifie que les détails fournis dans la présente formule sont véridiques et je m'engage, avant d'occuper les lieux, de compléter les travaux d'installation septique mentionnés et respecter toute directive émise par la municipalité et le ministère de l'Environnement.

Signature du propriétaire Date 16/09/99

APPROBATION

Visite des lieux par l'inspecteur municipal, pour fin d'approbation finale, avant que les travaux de recouvrement des installations septiques ne soient complétés.

Approbation de la demande de permis Refus
Approbation des travaux avant le recouvrement Refus

Remarques:
Date 22/11/99 Par: Marie-Anne D'Amie
Inspecteur municipal



CORPORATION MUNICIPALE Ste-Christine

CERTIFICAT D'INSPECTION POUR INSTALLATION SEPTIQUE

Permis L-113 Lot(s) N° P-741 Zone _____
Site ou N° civique(s) ch Witty
Propriétaire Lucien Martel Adresse 730 ch Radisson Terrabone

A la suite des inspections que j'ai faites à la propriété sise sur le(s) lot(s) ci-dessus j'ai constaté que les installations septiques rencontrent les exigences des règlements municipaux en vigueur.

En conséquence, j'émets le présent certificat.

Donné ce 22/11 19 74

NOM ET ADRESSE DU CONTRACTEUR:

M. Baime

Ste-Christine

Marc André Baime

SIGNATURE DE L'INSPECTEUR

Contrôles Comptables Liée M-100

Le terrain sera-t-il renhaussé au-dessus du niveau de la rue?
Si oui, de combien? 66 centimètres

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique approuvée par le BNQ: (cocher au choix) No d'approbation ... 0193 ...

- Fosse septique construite sur place
- Fosse préfabriquée: nom du fabricant: Jupiter
- Fosse septique en béton armé Fosse septique en plastique armé de fibre de verre
- Fosse septique en polyéthylène Fosse septique - caractéristiques générales
- Fosse septique en acier Autre

Précisez: _____

Capacité totale de la fosse septique en mètres cubes ou gals imp. (cocher la case appropriée)

- 1 chambre à coucher: 2,3 mètres cubes (500 gals imp.) 4 chambres à coucher: 3,9 mètres cubes (850 gals imp.)
- 2 chambres à coucher: 2,8 mètres cubes (625 gals imp.) 5 chambres à coucher: 4,3 mètres cubes (950 gals imp.)
- 3 chambres à coucher: 3,4 mètres cubes (750 gals imp.) 6 chambres à coucher: 4,8 mètres cubes (1050 gals imp.)

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

- classique modifié puits absorbant
- filtre à sable hors-sol filtre à sable classique

Sur le lot à bâtir y a-t-il eu des essais de percolation? (étude technique du degré de perméabilité du sol)

Oui Non

Si oui, joindre les résultats au présent formulaire.

Nombre de chambre(s)	Superficie disponible en mètres carrés	Nombre de		Longueur en mètres	
		tranchée(s)	rangée(s)	tranchée(s)	rangée
1 <input type="checkbox"/>			5		3
2 <input type="checkbox"/>					
3 <input type="checkbox"/>					
4 <input type="checkbox"/>					
5 <input type="checkbox"/>					
6 <input type="checkbox"/>					

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC

(Longueuil)

D É C I S I O N

IDENTIFICATION DU DOSSIER:

N° : 48020 - 211602
Secteur : rang 8
Superficie : 28 427,4 m²
Cadastre : canton d'Ély
Cir. fon. : Shefford
Municipalité : Sainte-Christine
M.R.C. : Acton

NOM DES PARTIES:

Aline Joly

partie demanderesse

- et -

Daniel Traversy

partie mise en cause

MEMBRE PRÉSENT: Gary Coupland, vice-président

DATE: Le 7 avril 1994

NATURE DE LA DEMANDE:

Il s'agit d'une demande visant à utiliser pour d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 741, au rang 8, au cadastre du canton d'Ély, de la circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de 306 000 pieds carrés.

La demanderesse prévoit acquérir toute la propriété du mis en cause, soit cette partie du lot 741, de 306 000 pieds carrés et voudrait être autorisée à y construire une résidence.

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

La demande d'autorisation a été soumise à la municipalité de Sainte-Christine, laquelle l'a appuyée par la résolution 93-238 adoptée le 7 septembre 1993.

Cette résolution précise que la demande est conforme à la réglementation municipale.

décision 211602

page 2

MOTIFS DE LA COMMISSION:

La demanderesse désire acquérir ce terrain avec le droit d'y construire une résidence.

Le terrain visé est boisé sans érables.

Tel qu'indiqué au rapport d'analyse, le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classes 4, 5 et 7, selon les données de l'inventaire des terres du Canada.

Le potentiel agricole des sols du lot est identique à celui du secteur. En conséquence, la Commission juge la demande selon les critères de l'article 62 de la Loi.

Avant l'entrée en vigueur de la Loi, on retrouvait 15 usages de Villégisture sur le lot origininaire 741.

De plus, la Commission a autorisé la construction de 8 terrains depuis cette date.

La présente demande s'inscrit dans la consolidation du cadre bâti et peut être autorisé pour ce motif.

Toutefois, il n'est pas souhaitable d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour une superficie supérieure à celle requise pour la résidence.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION:

AUTORISE l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence, un emplacement de 3 000 mètres carrés ou la superficie minimale requise pour être conforme à la réglementation municipale, faisant partie du lot 741, au rang 8, au cadastre du canton d'Ély, de la circonscription foncière de Shefford.

DESCRIPTION:

Cette propriété est décrite à la désignation de ces deux parties du lot 741, acquises par le mis en cause en septembre et en octobre 1979 à l'occasion de transactions inscrites au registre foncier sous les numéros 255757 et 256203. Ces titres sont conservés au dossier.

REFUSE quant au reste de la demande, soit l'utilisation non agricole, sur toute superficie excédentaire.

Gary Coupland, vice-président



Centre administratif :
15 rue de l'Arisan
Victoriaville, Qc.
G9P 9S9
Mauricie
Dummondville
Puisatiers St-Alphonse (Granby) 450 375-4020

Succursales :
Theford Mines
Val-d'Or
Montérégie
Mauricie
Dummondville
Puisatiers St-Alphonse (Granby) 450 375-4020

Facture 108655

TPS: 628487074
TVQ: 1210468017
RBC: 6827-6883-50

Vendeur à :		Libre à :	
KARINE ALARIE & MATHIEU PAYANT 240, DU COLLEGE NORD RICHMOND, QC JOB 2H0		N.P. 1221100674 N.B. 21M19 N.R. 4-20-22 N.M. H21212420892	
Date	N° Client	# Référence client	Terme
20-05-2022	ALAPAY	09734	NET 30 JOURS
Département:		NOLA	
Date		Page	
20-05-2022		1	

N° de produit	Description	Quantité	Prix unitaire	Total
INSTAL-100	TRAVAUX EFFECTUÉS LE 20 MAI 2022	1	2 750,00	2 750,00
PIEDADD-100	INSTALLATION TEMPORAIRE	8	8,00	64,00
01.1005PRO	INSTALLATION TEL QUE SOUMISSIONNE (0-100 PIEDS)	1		
06.B05F	PIEDS ADDITIONNELS (APRÈS 100') - (X - 100')	1		
16.B20	POMPE SUBMERSIBLE 1/2HP 10CPM 10UP052CR PRFO	1		
18.10G	BOITE DE CTRL POUR MOTEUR 1/2HP - 230V FRANKLIN	1		
20.PV10	RÉSERVOIR PRESSURISÉ 20G BF2920 "BLUE FP2"	1		
22.144	TUYAU DE PVC 1" CEDULE 40 GRIS	4		
23.GR	BOUYAU DE VINYLE CLAIR RENFORCÉ DE PVC 1"	5		
23.P10	FILS SUBMERSIBLE TWJ #14 (PIEDS)	123		
23.K10	GAINÉ RETREISSANTE #10-12-14	2		
47.AG07E	AMORTISSEUR DE TORTION 1" - 1/4"	1		
47.AG10	ADAPTEUR COULISSEAU 1" BRASS	1		
48.16	ENSEMBLE DE "TE ENCROIX" MURAL PRÉ-MONTÉ 1"	1		
48.12	ADAPTEUR 3/4" PVC GRIS (ÉLECTRIQUE)	1		
48.TEF	CONDUIT FLEXIBLE PROTECTEUR FILS EN PVC GRIS 3/4"	1		
49.TEF	BRIDE DE SERRAGE (COLLET) "ALL SS" STANDARD #16	14		
	BRIDE DE SERRAGE (COLLET) "ALL SS" STANDARD #12	4		
	RUBAN ADHÉSIF "ÉLECTRIQUE" NOIR	1		
	TEFLON	1		

Suite page 2



Centre administratif :
15 rue de l'Arisan
Victoriaville, Qc.
G9P 9S9
Mauricie
Dummondville
Puisatiers St-Alphonse (Granby) 450 375-4020

Succursales :
Theford Mines
Val-d'Or
Montérégie
Mauricie
Dummondville
Puisatiers St-Alphonse (Granby) 450 375-4020

Facture 108655

TPS: 628487074
TVQ: 1210468017
RBC: 6827-6883-50

Vendeur à :		Libre à :	
KARINE ALARIE & MATHIEU PAYANT 240, DU COLLEGE NORD RICHMOND, QC JOB 2H0		N.P. 1221100674 N.B. 21M19 N.R. 4-20-22 N.M. H21212420892	
Date	N° Client	# Référence client	Terme
20-05-2022	ALAPAY	09734	NET 30 JOURS
Département:		NOLA	
Date		Page	
20-05-2022		2	

N° de produit	Description	Quantité	Prix unitaire	Total
63.A1210	ADAPTEUR 1" MPT X INS BRASS	3		
63.A1210	ADAPTEUR 1 1/2" MPT X 1" INS BRASS	1		
18.18010B	ITEMS NON SOUMISSIONNÉS	74	1,80	133,20
30.B10	TUYAU POLY VERSABLEU 1" - 160 LBS	1	28,98	28,98
65.438-010	BALL VALVE 1" BRASS	2	1,32	2,64
65.413-005	ADAPTEUR 1" MPT X INS PVC	1	2,56	2,56
65.449-005	COUDE 90° 1/2" INS X MPT PVC	1	1,60	1,60
77.439-101	BOUCHON 1/2" INS PVC	1	2,96	2,96
23.P10	REDUIT 3/4" MPT X 1/2" FPT PVC SHD 40	1	114,02	114,02
	ADAPTEUR COULISSEAU 1" BRASS	1		

Conditions de vente :
- L'acheteur convient de payer des frais de 15% par mois sur tout solde impayé après 30 jours de la date de facturation.
- L'acheteur s'engage à demeurer la propriété du vendeur tant qu'elles ne seront pas entièrement payées.
- Toute réclamation doit être faite dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la marchandise.
- Aucune commande ne peut être annulée ou remboursée sans notre autorisation écrite.
- Toute marchandise expédiée est aux risques de l'acheteur.

- En signant ci-bas, j'accepte les conditions de vente et j'atteste que la marchandise est en bonne condition.

VOUS POUVEZ MAINTENANT PAYER VOTRE COMPTE
PAR INTERNET, PAR GUICHET OU AU COMPTOIR
DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE. SIPC=7859.

Signature



Centre administratif :
15 rue de l'Artisan
Val-d'Or
Montérégie
Mauricie
Drummondville
Pusaters St-Alphonse (Granby)

Centre administratif :
15 rue de l'Artisan
Val-d'Or
Montérégie
Mauricie
Drummondville
Pusaters St-Alphonse (Granby)

Service :
EXPERTISE - PROFESSIONNALISME
SERVICE

418 338-8311
819 825-6338
450 820-2236
819 532-2011
819 918-1501
450 375-4020

Facture 108333

TPS : 828487074
TVC : 1210468017
RBD : 8327-6883-50

Vendeur : KARINE ALAIRE & MATHIEU PAYANT 240, DU COLLEGE NORD RICHMOND, QC J0B 2H0	Client : NICOLE DEGRANDPRÉ NET 30 JOURS	Adresse : 785, CHEMIN WITTY STE-CHRISTINE, QC J0H 1H0
Date : 29-04-2022	N° Client : ALAPAY	Adresse : FORAGE RÉSIDENTIEL NOLA
# Référence client : NICOLE DEGRANDPRÉ	Terme : NET 30 JOURS	Page : 1
Quantité :	Pris unitaire :	Total :

N° de produit	Description	Quantité	Pris unitaire	Total
TRAVAUX DE FORAGE FINALISÉS LE 29 AVRIL 2022				
99 F6	FORAGE DE 6" - 150 MM EN DOUBLE ROTATION (PIED)	160	31,00	4 980,00
91.6-188A	TUBAGE D'ACIER "ASTIM-453" 6-5/8" X 0,188"	30	31,00	930,00
94 SEB6	SABOT D'ENFONCEMENT "HEAVY DUTY" 6-5/8"	1	375,00	375,00
99 PR6	POINT DE RACCORDEMENT 6" (150 MM)	2	165,00	330,00
28.6A	COUVERCLE DE Puits EN ALUMINIUM 6-5/8"	1	150,00	150,00
99 MEC-D	MISE EN CHANTIER	1	475,00	475,00
99 NET	NETTOYAGE, EVAL. DÉBIT, ANTI-ROUILLE & CHLORATION	1	250,00	250,00
99 PERMIS	CONCEPTION DES PLANS & DEMANDE DE PERMIS	1	75,00	75,00
99 RAPPORTS	REDACTION & ENVOI DE 3 RAPPORTS DE FORAGE	1	75,00	75,00

CEtte FACTURE NE COMPREND PAS LE SYSTEME DE POMPAGE

Conditions de vente :		Sous-total	7 620,00
- L'acheteur convient de payer des frais de 1,5% par mois sur tout solde impayé après 30 jours de la date de facturation.		TPS / GST / TVA	381,00
- Les marchandises décrites ci-haut demeurent la propriété du vendeur tant qu'elles ne seront pas entièrement payées.		TVA	760,10
- Toute réclamation doit être soumise dans les 10 jours suivant la date de réception de la marchandise.		Total	8 761,10
- Aucune commande ne peut être annulée ou retournée sans notre autorisation écrite.		À compléter	0,00
- Toute marchandise expédiée est aux risques de l'acheteur.		À payer	8 761,10

- En signant ci-bas, j'accepte les conditions de vente et j'atteste que la marchandise est en bonne condition.

VOUS POUVEZ MAINTENANT PAYER VOTRE COMPTE
PAR INTERNET, PAR GUICHET OU AU COMPTOIR
DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE. SIPC-7859.

Signature _____

Milieu Humide

Adresse :
785, chemin Witty
Sainte-Christine QC
J0H 1H0

Lot(s) :
1 825 274



Aspects légaux :

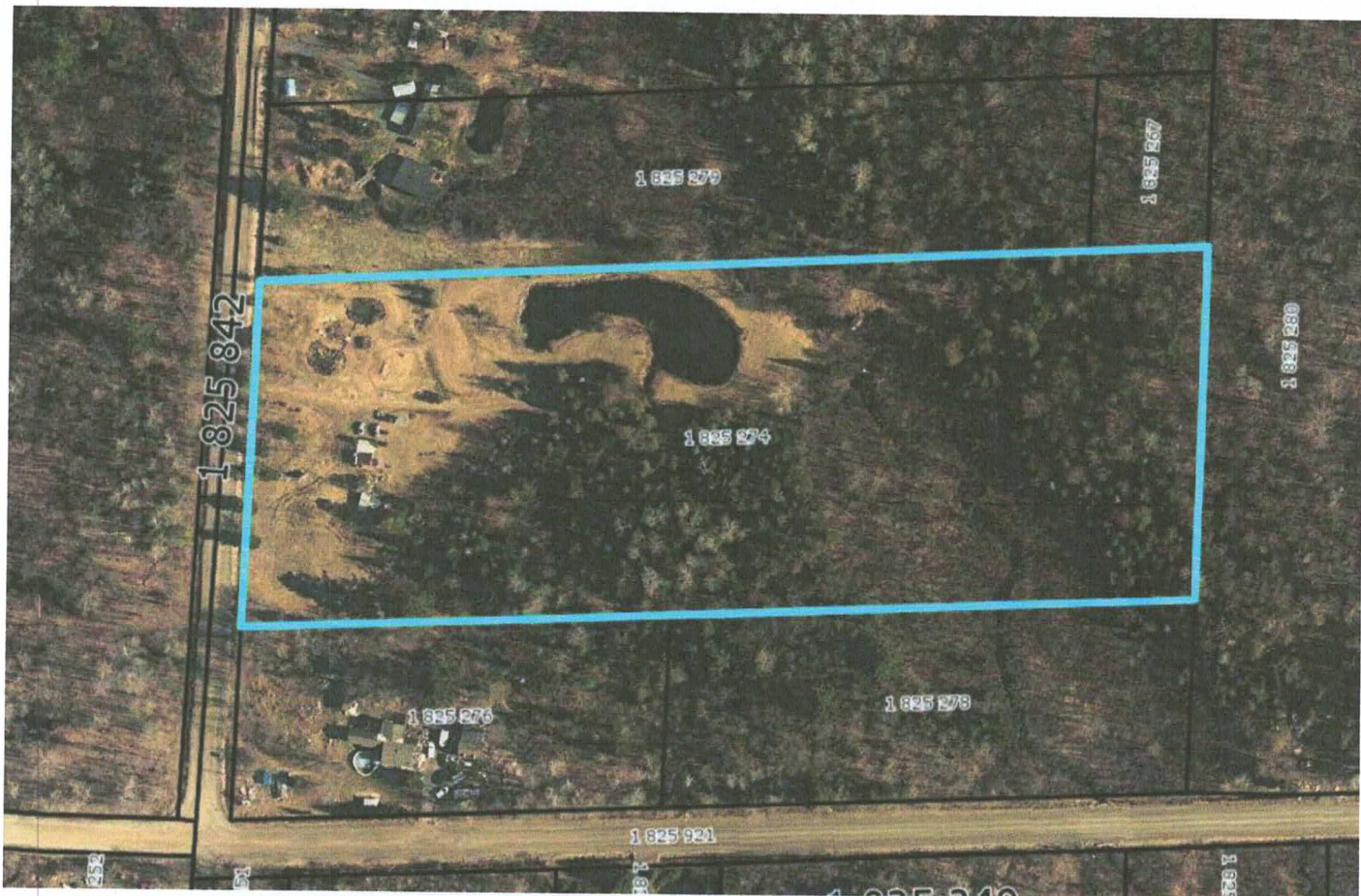
1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieus-humides-du-quebec/>

CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
785, chemin Witty
Sainte-Christine QC
J0H 1H0

Lot(s) :
1 825 274



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/

18 S

794,81

279,17

88,07

349,37

219,42



Banque cadastrale officielle en date du : 5 juin 2024